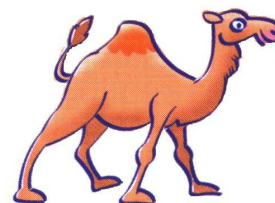


Drom, avril 2010

106

www.drom.fr



LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie



Stop Pub

L'hiver se termine, et, avec le retour de la belle saison, reviennent les travaux d'entretien et d'embellissement extérieur. Le froid et l'humidité, mais aussi le soleil, n'épargnent pas les autocollants « Stop pub » sur les boîtes aux lettres : certains d'entre eux sont bien fatigués.

Le Petit Dromadaire propose donc de les renouveler et, pourquoi pas, de gagner de nouveaux adeptes de cette lutte contre le gaspillage de papier !

En effet, dès la première campagne de distribution systématique à toute la population de Drom (juillet 2004), ce principe a été localement adopté par la moitié des usagers et a aussitôt fait ses preuves. Ainsi, environ 1 500 kilos de papier ne transitent désormais plus par les boîtes à lettres de Drom pour rejoindre le conteneur de papier ; par ailleurs, alors que la « production » de papier éliminé évoluait de 9 % sur le territoire de notre communauté de communes, celle de Drom diminuait de 12 %.

Vous trouverez alors, dans le rabat ci-dessous, un nouvel autocollant STOP PUB.



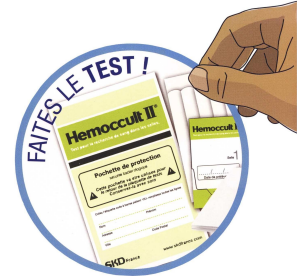
Dépistage du cancer colorectal



Le cancer colorectal est un problème de santé national puisqu'il est le 3^{ème} cancer en terme de fréquence dans notre pays. Le dispositif de dépistage organisé du cancer colorectal est aujourd'hui généralisé en France. Il s'adresse, tous les deux ans, aux hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans et permet, soit d'identifier la maladie à un stade très précoce de son développement, soit de détecter de polypes avant qu'ils n'évoluent vers un cancer.



**Homme / femme, dès 50 ans,
le dépistage, c'est tous les 2 ans**
Centre de dépistage dans l'Ain : ODLc 01
04.74.45.30.30 - odlc01@odlc.org



Parlez-en avec votre médecin - Cancer info 0810 810 821

Démolition auto

Les véhicules hors d'usage (VHU), destinés à la destruction, peuvent être à l'origine de pollutions graves du sol ou de l'eau. La réglementation oblige à les confier à un démolisseur ou à un broyeur agréé par la préfecture, seul professionnel autorisé à le recevoir et à le traiter.



N° d'agrément : PR 01 0000 01 DB



1 600 professionnels sont à votre disposition, identifiables par un logo et un numéro d'agrément affiché à l'entrée de leur installation. Leur liste est consultable en préfecture (www.ain.pref.gouv.fr : cinq entreprises sont agréées dans l'Ain) ou sur www.recyclermavoiture.fr.

Le professionnel agréé reprend **gratuitement** votre VHU *s'il est complet* ; seul e la prestation éventuelle de remorquage de votre véhicule peut être à votre charge.

Les comptes de Tritout

Tritout a fini ses calculs pour 2009 et présenté son rapport sur la collecte et le traitement des déchets de la CCTER (Communauté de Communes de Treffort en Revermont) ; un extrait en est proposé ci-dessous :

(Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2008)



Bilan 2009	Poids total	Coût total	Coût à la tonne	Kg par hab.	Coût par hab.
1 Collecte hebdomadaire	1 407 tonnes (1 437)	300 063 € (282 916)	213,24 € (196,91)	163,63 (167,07)	34,89 € (32,90)
23 Points Apport Volontaire	637 tonnes (676)	32 297 € (42 540)	83,43 € (62,94)	74,03 (78,60)	3,76 € (4,95)
2 Déchetteries*	2 070 tonnes (2 077)	172 742 € (145 146)	83,45 € (69,88)	175,42 (176,02)	20,09 € (16,88)
TOTAL	4 114 tonnes (4 190)	505 101 € (470 601)		413,08 (421,69)	58,74 € (54,73)

* pour la déchetterie de Simandre, il faut compter avec des apports (et la participation financière) de la communauté de la Vallière, mais les poids et coûts par habitant ne concernent que les ressortissants de la CCTER.

Notre « production » d'« OMr » continue à baisser pour arriver, cette année, à **163,63 kilos par habitant**, ce dont il faut se réjouir (OMr : *Ordures Ménagères résiduelles*, ce qui est confié, après tri, à la collecte hebdomadaire, et non revalorisé). De plus, ce calcul se basant sur une population « officielle », et non sur la population réelle (estimée mais non connue) le résultat réel est fort probablement meilleur (de l'ordre de 138 à 157 kilos). **Par contre, cette amélioration ne nous permet que de modérer la hausse du coût de traitement des déchets, appelé à évoluer encore dans les années à venir.**

Les services mis en place pour faciliter la collecte sélective (points d'apport volontaire, déchetteries) permettent quand même de **diviser par deux la facture** répercutée aux usagers.

Il convient donc de continuer à améliorer ce comportement en adoptant des habitudes de consommation amenant à jeter moins et à jeter mieux. Beaucoup d'entre nous arrivent à « produire » moins de 100 kilos d'OMr par an et par personne, voire moins de 50 kilos : il devient inconcevable que ceux-là financent le comportement de ceux qui ne trient pas du tout leurs déchets et contribuent à la hausse de la taxe supportée par l'ensemble des usagers.



Les déchets confiés à la collecte hebdomadaire des ordures ménagères occasionnent un **coût plus de trois fois supérieur** à ceux emportés au point d'apport volontaire ou à la déchetterie : les économies sont à notre porte !

A Drom, en 2009, le P.A.V. (Point d'Apport Volontaire) a collecté :
8 tonnes de verre - 6,7 tonnes de papier - 3,3 tonnes d'emballages.

Le recyclage du verre a permis d'économiser, entre autres, 4,8 tonnes de sable, et d'éviter la production de 3,75 tonnes de CO2 (l'équivalent de 26 000 km parcourus avec une voiture moyenne).

Avec le recyclage du papier collecté, c'est 1,5 tonne de bois qui ont été économisés, et 50 m3 d'eau (consommation annuelle moyenne d'une personne).

Dans les emballages, on peut encore estimer certaines économies à 2,3 tonnes de bois avec les briques et cartonnettes, 1,4 tonne de pétrole avec les emballages plastiques, 150 kilos de minerai de fer avec les boîtes en acier et 350 kilos de bauxite avec les boîtes en aluminium.

Il convient de rappeler encore que le P.A.V. n'est destiné à recevoir que les déchets triés, déposés dans les colonnes de tri, et que **tout abandon de déchet au sol est considéré comme dépôt sauvage, susceptible de poursuites judiciaires**. Récemment, les usagers de ce site ont eu à supporter des couches culottes usagées abandonnées là par le propriétaire d'un aspirateur neuf.

Une collecte des ordures ménagères est pourtant organisée tous les mercredis matins en porte à porte : il suffit pour cela de déposer, **le mardi soir uniquement**, ses déchets en sac plastique fermé, en bordure de voie publique ou dans le conteneur le plus proche.





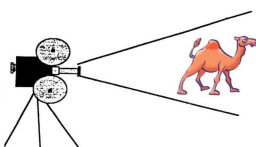
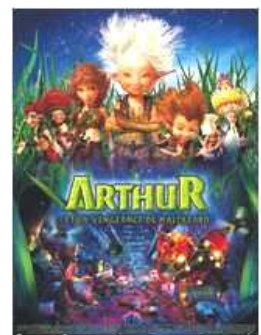
Lundi 12 Avril	14 H 00 Inscription aux activités 15 H 00 Jeu de Table (jungle speed, Poker, timsup...)
Mardi 13 Avril	14 H 00 Lazer Game 6 € ou 14 H 00 Tournoi de Play 3 sur Grand Ecran 3 €
Mercredi 14 Avril	Sortie Patinoire à Annecy 8 € Départ à 10 H 00 retour à 19 H 00 (prévoir gants et pique nique et argent de poche)
Jeudi 15 Avril	14 H 00 Tournoi sportif au Gymnase de Treffort 3 €
Vendredi 16 Avril	14 H 00 Main à la pâte 3€ «Crêpe» 14 H 00 Tournoi de Poker
Lundi 12 Avril	14 H 00 Inscription aux activités 15 H 00 Jeu de Table (jungle speed, Poker, timsup...)
Mardi 13 Avril	14 H 00 Lazer Game 6 € ou 14 H 00 Tournoi de Play 3 sur Grand Ecran 3 €
Mercredi 14 Avril	Sortie Patinoire à Annecy 8 € Départ à 10 H 00 retour à 19 h 00 (prévoir gants et pique nique et argent de poche)
Jeudi 15 Avril	14 H 00 Tournoi sportif au Gymnase de Treffort 3 €
Vendredi 16 Avril	14 H 00 Main à la pâte 3 € «Crêpe» 14 H 00 Tournoi de Poker

Contact : Espace Jeunes 12-17 - Ancienne école de filles 01370 Treffort-Cuisiat
Tel : 04 74 24 81 85 ou 06 86 43 22 44
Courriel : hakim.ahbari@leolagrange.org

Cinéma

Lundi 19 avril : *Arthur et la vengeance de Malthazard*, film d'animation français de Luc Besson ; sorti le 2 décembre 2009 ; durée 1 H 34.

Arthur est au comble de l'excitation : c'est aujourd'hui la fin du dixième cycle de la Lune, et il va enfin pouvoir regagner le monde des Minimoys pour y retrouver Sélénia. Dans le village, tout est prêt pour l'accueillir : un grand banquet a été organisé en son honneur, et la petite princesse a passé sa robe en pétales de roses. C'est sans compter le père d'Arthur, qui choisit précisément ce jour tant attendu pour quitter plus tôt que prévu la maison de sa grand-mère. Au moment du départ, une araignée dépose dans les mains du jeune garçon un grain de riz sur lequel est gravé un message de détresse. Pas de doute, Sélénia est en danger, et Arthur n'a plus qu'une idée en tête : voler à son secours ! Quitte à employer un passage de fortune, tomber tête la première dans le bar de Max, se heurter aux troupes de Kröb, le nouveau tyran des Sept Terres, secourir Bétamèche, combattre des rats, des grenouilles, des araignées velues . . . et découvrir, une fois arrivé au village des Mimimoys, qu'aucun message de secours ne lui a été envoyé ! Mais qui donc a bien pu piéger ainsi notre jeune héros ?



Attention : il s'agit d'un dessin animé et la séance est programmée à 19 H 15 !

Tarif 3 € (1,5 € pour les moins de 12 ans)